

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2026

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT À LA DÉFENSE NATIONALE DANS LE CADRE DU
PARCOURS DE CITOYENNETÉ - (N° 2523)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 6

AMENDEMENT

présenté par

M. Boyard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les députés du groupe parlementaire La France insoumise sont opposés à cette proposition de loi ; cet amendement de repli vise à en supprimer la disposition la plus problématique, soit la possibilité d'associer les réservistes des armées à l'enseignement à la défense qu'elle propose de renforcer. Cette possibilité est présentée comme une mesure bénigne, presque folklorique, qui viserait à transmettre une « vision incarnée de la chose militaire ». En réalité, elle ouvre la voie à la généralisation de l'enseignement de certaines matières par des acteurs extérieurs à l'Éducation nationale. Le rapporteur de cette proposition de loi ne s'en cache d'ailleurs pas : il écrit dans son rapport souhaiter que « l'enseignement de défense [soit] entièrement dispensé par ou au moins en présence de réservistes citoyens ou opérationnels. » Ainsi, les auteurs de cette proposition de loi veulent déposséder les professeurs de leur mission fondamentale, l'éducation. A terme, le précédent créé par ce texte pourrait ainsi amener d'autres

intervenants extérieurs à intervenir dans les salles de classe, en y évinçant progressivement les professeurs.

Combinée à la baisse permanente des moyens de l'éducation nationale – comme la suppression de plus de 4000 postes de professeurs consacrée dans le Projet de loi de finances 2026- cette disposition contribuera donc à saper le rôle des professeurs dans l'éducation et l'émancipation des élèves.

Si l'enseignement à la défense venait à être renforcé, il devrait être dispensé par des professeurs; cela requiert avant tout des moyens supplémentaires. Les réservistes, en particulier ceux des armées, ne sont pas des enseignants ; ils n'en n'ont ni les compétences ni les missions.